



Interchangeabilité Semeurs – Carol'OR

Et si on pouvait payer en Carol'OR chez des partenaires du Semeur ? Et vice-versa, payer en Semeurs chez des partenaires du Carol'OR ! Ne serait-ce pas un sacré bond en avant pour nos deux monnaies ? Certains prestataires sont à la limite des deux territoires et vendent autant au Nord qu'au Sud de Charleroi Métropole. D'autres profitent des touristes de passage ou des travailleurs qui montent à Charleroi.

Pratiquement, comme cela se passe-t-il ?

Ce document a pour but de t'expliquer comment nous envisageons l'organisation pratique de cette interchangeabilité.

Si tu acceptes d'être payé avec les deux monnaies locales, ta monnaie de référence sera définie suivant le territoire où se trouve ton siège social : chaque ASBL a un territoire déterminé (*cf* le site internet de chacune d'elle). Pour le cas particulier où tu serais implanté sur les 2 territoires, c'est toi qui choisiras ta monnaie de référence et donc ton ASBL de référence.

1 euro = 1carol'OR = 1 Semeur

Si tu acceptes d'être payé dans l'autre monnaie, tu peux :

- Soit accepter de conserver les billets des 2 monnaies dans ta caisse. C'est à toi de dépenser les billets de l'autre monnaie.
- Soit ne vouloir avoir dans ta caisse que des billets de ta monnaie de référence. Dans ce cas, tu feras appel à un bénévole de ton ASBL qui t'échangera les billets de l'autre monnaie en billets de ta monnaie de référence.

Tu n'es soumis qu'à la seule « réglementation », celle de ton ASBL de référence : tant au niveau de la cotisation (tu continues donc à ne payer qu'une seule cotisation) qu'au niveau des conditions de reconversion (ç-à-d du taux de reconversion ou rédimage).

Si tu acceptes d'être payé dans l'autre monnaie, tu ne pourras demander la reconversion en euros qu'à ton ASBL de référence et que pour les billets détenus dans ta monnaie de référence.

Concrètement, que va t'il se passer si tu acceptes d'être payé dans l'autre monnaie ?

Tu apposeras également l'autocollant de l'autre monnaie « ICI ON PAIE EN CAROLOR (ou SEMEUR) » informant tes clients que tu acceptes d'être payé avec les billets de l'autre monnaie.

Ton activité commerciale apparaîtra sur le site internet de l'autre monnaie et dans la liste des partenaires de l'autre monnaie. Nous en ferons la publicité auprès des utilisateurs

Nous te donnerons une photo des billets de l'autre monnaie afin de bien les reconnaître.